

Bulletin Municipal n°115 JUN 2015



LE MOT DU MAIRE

Nous sommes à la veille des vacances, pour beaucoup d'entre vous un moment attendu pour profiter de votre famille, des amis, des voisins

Certains profiteront de leurs congés pour se rendre à la montagne ou au bord de la mer ou visiter nos régions françaises appréciées pour leur beauté et leur gastronomie.

D'autres feront le choix de rester à NEAUFLES pour souffler, faire du sport ou du bricolage Peut être l'occasion de redécouvrir notre village avec ses nombrables promenades ... le parc du Marais avec ses tables pique-nique, son parcours sportif, la balade autour de l'étang ... La vallée de la Lévrière avec ses routes ombragées, le chemin de la Fraîche Le pont « Noir » avec les bords de la Lévrière et ses places accueillantes Les terrains pour les joueurs de boules derrière la mairie.

Pour votre confort et votre sécurité des travaux sont programmés, le plateau sportif pour les enfants des écoles et les adolescents pendant les vacances et les week-ends, la couverture de la salle des fêtes, des ralentisseurs dans les rues du village, ainsi qu'une nouvelle signalisation... et d'autres travaux de mise en sécurité sont à l'étude.

Comme chaque année, c'est une période propice pour vous rappeler quelques règles de base sur le bien vivre ensemble qui fait la qualité de notre village.

Vouloir vivre en toute tranquillité c'est savoir préserver celle des autres avec des gestes aussi simples que respecter les heures pour la tonte des pelouses, éviter l'utilisation de matériel bruyant le matin de bonne heure, à midi ou en soirée.

Si vous aimez la musique elle est destinée à votre usage personnel et non pour tout le quartier.

Si Neaufles est un bourg fleuri je rappelle néanmoins que les fleurs ne doivent pas empiéter sur la voie publique et que les riverains n'ont pas à disposer des terrains se situant devant la clôture de leur habitation, même s'il en assure quelques fois l'entretien. La mise en place de tout objet (pierre décorative, pavage, tige de fer pour empêcher l'accès ou tuteur ...) engage leur responsabilité en cas d'accident.

Je vous souhaite à tous un bon été sous le signe des loisirs et de la détente, avec notre fête du village les 4, 5 et 6 juillet, spectacle féérique de jets d'eau et de lumière le samedi soir, le dimanche, repas champêtre et animations médiévales, sans oublier le 13 juillet notre bal et le magnifique feu d'artifice au « Pont Noir »

Bonnes vacances à tous

Le Maire
Jean Pierre FONDRILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 02 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le jeudi 2 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre FONDRILLE**.

Etaient Présents : Mme BÉZIAN Maud - Mme DESCARREGA Hélène - Mme POULAIN Mélanie - Mme VATTÉ Delphine
M. BRANLE Olivier - M. CARDONNE Raymond - M. CAVÉ Jean-Marie - M. GIUSTI Christophe - M. LEROY Yvan
M. PERNIN David

Absentes excusées : M. MARTY Patrick a donné pouvoir à M. CARDONNE Raymond
Mme FOSSE Christine

Madame POULAIN Mélanie a été élue secrétaire de séance
Le Procès verbal de la séance précédente est lu et adopté

VOTE DU BUDGET 2015

La Commission Budget s'étant précédemment réunie pour les préparatifs, le projet de Budget Primitif est présenté en détail par Monsieur Le Maire.

Le conseil Municipal, décide à 11 voix « Pour », 1 voix « Contre » Madame DESCARREGA Hélène et 1 abstention, Monsieur CAVÉ Jean-Marie, d'arrêter le budget primitif 2015 à la somme de :

- 1 067 533.30 €uros en recettes et dépenses de fonctionnement
- 1 038 889.22 €uros en recettes et dépenses d'investissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter les taux d'imposition 2015, à l'identique de ceux de l'année 2014 à savoir :

Taxe d'habitation :	15.75 %
Taxe foncière (bâti) :	20.43 %
Taxe foncière (non bâti) :	34.12 %
C F E :	15.22 %

VALIDATION DE LA RÉDACTION D'UNE NOUVELLE DÉLIBÉRATION POUR L'INSTRUCTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE CONFIEE AU GROUPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Vu l'article R.423-15 du Code de l'Urbanisme ;

Considérant qu'il y a intérêt pour la commune de confier l'instruction des autorisations du droit des sols à une structure supra-communale dans le cadre de la mutualisation des moyens avec d'autres communes du territoire du Vexin Normand ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
Décide à l'unanimité ;

L'instruction des autorisations du droit des sols ci-après définies est confiée au service instructeur de la Communauté de communes des Andelys et des Environs :

- Les permis de construire
- Les permis de démolir
- Les permis d'aménager
- Les déclarations préalables
- Les certificats d'urbanisme opérationnels

RÉVISION DU NOMBRE D'HEURES EFFECTUÉES PAR MADAME ESSEIVA ISABELLE

Compte tenu des heures effectuées par Madame ESSEIVA Isabelle chaque semaine, Monsieur Le Maire demande de régulariser la durée hebdomadaire.

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte que la durée hebdomadaire de travail de Mme ESSEIVA Isabelle soit de 37 heures.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT CUI CAE DE MONSIEUR SAVARY VINCENT A COMPTER DU 19 MAI 2015

Le contrat de travail CAE CUI de Monsieur SAVARY Vincent se terminant le 18 mai 2015, Monsieur Le Maire suggère de le renouveler pour une période d'un an à compter du 19 mai 2015.

La période de travail pendant le contrat CAE CUI étant satisfaisante, Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote « Pour » à l'unanimité, et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document correspondant.

La séance est levée à 22heures 30

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 MAI 2015

L'an deux mille quinze, le lundi 11 mai à **20 heures 30**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre FONDRILLE**.

Etaient Présents: Mme BÉZIAN Maud, Mme DECHELLE Diane, Mme VATTÉ Delphine, M. BRANLE Olivier, M.CAVÉ Jean-Marie, M. CARDONNE Raymond, Mme POULAIN Mélanie, M. GIUSTI Christophe, M.LEROY Yvan, M.PERNIN David, M. MARTY Patrick.

Absentes : Madame FOSSE Christine,
Madame DESCARREGA Hélène a donné pouvoir à Madame POULAIN Mélanie

Monsieur MARTY Patrick a été élu secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance précédente est lu et approuvé.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le Conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Madame BEZIAN Maud, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2014, dressé par Monsieur Jean-Pierre FONDRILLE, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1/ Approuve le compte de gestion remis par la Trésorerie de GISORS ;
- 2/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif ;
- 3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, qui s'élève à la somme de 297 700.00 € de dépenses.
- 4/ Constate l'excédent global de 555 465.30 € dégagé par les résultats de fonctionnement et d'investissement de l'année considérée. Il est décidé à l'unanimité de reporter :
 - L'excédent de fonctionnement au compte 002, soit la somme de 257 765.30 €
 - L'excédent d'investissement au compte 001, soit la somme de 67 757.13 €
 - De reporter au compte R 1068 en investissement la somme de 229 942.87 €
- 5/ Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX CHEMIN DU MARAIS

La Commission travaux s'étant précédemment réunie, concernant la réfection du chemin communal du Marais, Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les devis des entreprises suivantes :

- BENOIT TP du Thil en Vexin
- COLAS du Val de Reuil
- GUERIN TP de Neaufles Auvergny

Après avoir délibéré, Le Conseil décide à l'unanimité de retenir le devis de la Société BENOIT TP du Thil en Vexin pour un montant de 5 965.20 € HT, soit 7 158.24 € TTC.

TRAVAUX CHEMIN DES VIGNES

La Commission travaux s'étant précédemment réunie, concernant la réfection du chemin des Vignes, Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les devis des entreprises suivantes :

- BENOIT TP du Thil en Vexin
- COLAS du Val de Reuil

Après avoir délibéré, Le Conseil décide à l'unanimité de retenir le devis de la Société BENOIT TP du Thil en Vexin pour un montant de 3 233.75 € HT, soit 3 880.50 € TTC.

CONSTRUCTION PLATEAU MULTISPORTS

La Commission travaux s'étant précédemment réunie, concernant la construction d'un plateau multisports, Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les devis des entreprises suivantes :

- MEFRAN COLLECTIVITÉS à MARCHEVILLE (28120)
- SPORT FRANCE de BORAN SUR OISE (60820)
- HUSSON de BOIS GUILLAUME (76230)

Après avoir délibéré, Le Conseil décide à l'unanimité de retenir le devis de la Société HUSSON pour un montant de 47 409.90 € HT, soit 56 891.88 € TTC.

TRAVAUX SALLE DES FÊTES (TOITURE)

La Commission travaux s'étant précédemment réunie, concernant les travaux de couverture de la salle des fêtes, Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les devis des entreprises suivantes :

- SCCT Le Boisgeloup (27140)
- DAGUET COUVERTURE de Heudicourt (27150) (ardoises 40x40 lattage en sapin traité de (18x50)
- DAGUET COUVERTURE de Heudicourt (27150) (ardoises 35x22 Espagne 1chois A1.T1.S1 sur Lattage en sapin traité de 14x37)

Après avoir délibéré, Le Conseil décide à l'unanimité de retenir le 2^{ème} devis de la Société DAGUET COUVERTURE de Heudicourt pour un montant de 47 084.58 € HT, soit 56 501.50 € TTC

La séance est levée à 22h30

INFORMATION :

Les formulaires de demandes d'inscriptions aux transports scolaires sont disponibles en mairie, (renouvellement ou première demande)

Merci de passer en mairie dès que possible, pour retirer le dossier.

Les dossiers complets sont à remettre aux Transports Scolaires, de la Communauté de Communes 5 rue Albert Leroy à GISORS **avant le 03 juillet 2015 dernier délai.**

Passé cette date, une pénalité de 20.00 € sera demandée.

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 MAI 2015

L'an deux mille quinze, le mardi 26 mai à **20 heures 30**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre FONDRILLE**.

Etaient Présents: Mme BÉZIAN Maud, Mme DECHELLE Diane, Mme DESCARREGA Hélène, Mme POULAIN Mélanie, Mme VATTE Delphine, M. BRANLE Olivier, M. CAVÉ Jean-Marie, M. CARDONNE Raymond, M. GIUSTI Christophe, M. PERNIN David.

Absent(e)s : Madame FOSSE Christine
M. Yvan LEROY a donné pouvoir à M. Olivier BRANLE
M. Patrick MARTY a donné pouvoir à M. Raymond CARDONNE

Monsieur David PERNIN a été élu secrétaire de séance.
Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté.

TARIF CANTINE RENTRÉE SCOLAIRE 2015/2016

Compte tenu que notre fournisseur « LA NORMANDE » n'a pas demandé un réajustement de ses prix pour l'année scolaire 2015/2016

Par conséquent, Monsieur Le Maire propose de maintenir le tarif actuel du repas pour les familles à la rentrée scolaire 2015/2016, soit 3.20 €uros.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

TARIF GARDERIE PÉRISCOLAIRE 2015/2016

Monsieur Le Maire rappelle le tarif garderie qui a été mis en place en 2014 suite à la modification des rythmes scolaires.

Le matin : de 7h00 à 8h20 avec un forfait de 2.00 €uros
de 7h30 à 8h20 avec un forfait de 1.50 €uros

Le Soir : de 16h30 à 19h00 avec un tarif de 1.00 €uros lademi-heure

Le Mardi et le Vendredi de 15h00 à 16h30 avec un forfait de 1.00 €uro
Le Mercredi de 11h30 à 12h30 avec un forfait de 1.00 €uro.

Monsieur Le Maire propose de reconduire le tarif actuel de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2015/2016.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

TRANSPORTS DES ENFANTS VERS LES CENTRES AÉRÉS ET PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR L'ANNÉE 2015/2016

Suite à la modification des rythmes scolaires pour l'année 2014/2015, Monsieur Le Maire rappelle que les transports GRISEL à GISORS ont mis à disposition un autocar à destination des centres aérés de VESLY et BÉZU Saint Éloi le mercredi midi, pour un coût de 101.71 €uros par transfert.

Monsieur Le Maire expose au Conseil la possibilité de diriger les enfants de Neaufles Saint Martin pour l'année scolaire 2015/2016 vers le centre aéré de Bazincourt sur Epte
Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE JEUX POUR LES ENFANTS ET MODIFICATION BUDGÉTAIRE

Monsieur Le Maire propose au Conseil la construction d'une aire de jeux pour les enfants sur le terrain communal.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour cette construction, mais demande la présentation de différents devis afin de pouvoir choisir l'entreprise qui sera retenue.
Une modification budgétaire sera nécessaire

La séance est levée à 22h 30

ACTION DU C C A S

Distribution de tickets d'entrée pour la piscine AQUAVEXIN à TRIE-CHATEAU et de places de cinéma aux Andelys, destinés aux enfants de la **COMMUNE** et **nés entre 1998 et 2009 inclus.**

Les tickets piscine et les places de cinéma seront remis en main propre à la mairie pendant les heures d'ouverture, A partir du lundi 06 juillet 2015.

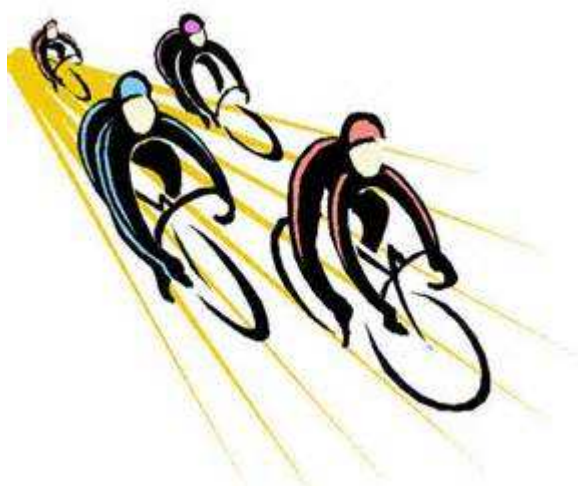
INFORMATIONS DES SERVICES A LA PERSONNE

- Nous vous rappelons que le service de portage de repas à domicile mis en place par la Communauté de Communes Gisors-Epte-Lévrière au 5 rue Jean Jaurès est à votre disposition en appelant le :

02.32.27.83.13 ou **06.33.39.49.45**

- Le système **Présence verte** vous permet de communiquer rapidement avec le service de télésurveillance, puis un membre de la famille ou un voisin, en cas de chute ou de malaise hors portée d'un téléphone. Renseignements et démonstration au **02.32.23.42.90.**

L'ENTENTE GISORSIENNE CYCLISME NOUS INFORME QUE LA COURSE CYCLISTE ROUEN- GISORS QUI AURA LIEU LE 30 AOUT 2015, PASSERA A NEAUFLES SAINT MARTIN SUR LA D10 VERS 11H13.



INFORMATIONS COMMUNALES

RECENSEMENT MILITAIRE :

Nous vous rappelons que cette année, **les jeunes nés en 1999** doivent se faire recenser en mairie, en présentant une pièce d'identité.

L'attestation de recensement délivrée par le secrétariat est nécessaire pour les inscriptions aux examens et au permis de conduire.

Cela leur permettra l'inscription d'office sur la liste électorale dès 18 ans

RAPPEL DES BRUITS DE VOISINAGE

Les travaux momentanés de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, etc.... ne peuvent être effectués que :

- **Les jours ouvrables de 8 h 30 à 19 h 30**
- **Les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00.**
- **Les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.**

Les haies débordant sur la voie publique **doivent impérativement être taillées en juin.**

RAPPEL DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

LUNDI de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 30
MARDI JEUDI et VENDREDI de 13 h 30 à 18 h 30
MERCREDI et SAMEDI de 9 h 00 à 12 h 00
Tél : 02.32.55.00.04 Fax 02.32.27.08.31 adresse mail : mairie.neaufles@yahoo.fr

RAPPEL DES HEURES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE (9 rue de la Poste) :

MARDI de 9h30 à 12h00	
MERCREDI de 15h00 à 19h00	
JEUDI de 15h00 à 18h30	<u>FERMETURE LE LUNDI</u>
VENDREDI de 15h00 à 18h30	
SAMEDI de 9h00 à 12h30	<u>Tél : 02.32.27.32.52</u>

Retrouvez toute l'actualité de la Commune sur le site : www.neaufles-saint-martin.fr

NEAUFLES 'ANIM



SAMEDI 4 ET DIMANCHE 5 JUILLET 2015

Fête du village organisée par le Comité des fêtes

SAMEDI 4 JUILLET 2015

A partir de 19 heures ; Restauration rapide

21 h 00 : RETRAITE AUX FLAMBEAUX avec « SHOW BOBBIN'S »

Départ du lotissement Cottages Camille et Yan (rue du Vicariat)

22h00 : SPECTACLE « LES FONTAINES DANSANTES »

DIMANCHE 5 JUILLET 2015

9h30 : Messe animée par la Chorale Paroissiale

JOURNÉE MÉDIÉVALE ; VENEZ TOUS COSTUMÉS !

12h00 : REPAS CHAMPÊTRE

(Réservation à la boulangerie ou à la boucherie)

A partir de 15h00 : SPECTACLE DANSES ET MUSIQUES MÉDIÉVALES

(Troupe composée de 7 musiciens et danseurs)

3 représentations

Concours de costumes (Adultes et enfants)



LUNDI 6 JUILLET 2015

Tours de manège gratuits pour les enfants de la Commune

Manifestations organisées par le Comité des Fêtes

LUNDI 13 JUILLET 2015

Au Pont Noir

A partir de 21 heures

SOIRÉE DANSANTE ANIMÉE PAR

« JEFF DJ ANIMATION »



GRAND FEU D' ARTIFICE



Restauration : Saucisses / Frites /Buvette

NEAUFLES 'ANIM



SAMEDI 4 ET DIMANCHE 5 JUILLET 2015

Fête du village organisée par le Comité des fêtes

SAMEDI 4 JUILLET 2015

A partir de 19 heures ; Restauration rapide

21 h 00 : RETRAITE AUX FLAMBEAUX avec « SHOW BOBBIN'S »

Départ du lotissement Cottages Camille et Yan (rue du Vicariat)

22h00 : SPECTACLE « LES FONTAINES DANSANTES »

DIMANCHE 5 JUILLET 2015

9h30 : Messe animée par la Chorale Paroissiale

JOURNÉE MÉDIÉVALE ; VENEZ COSTUMÉS !

12h00 : REPAS CHAMPÊTRE

(Réservation à la boulangerie ou à la boucherie)

A partir de 15h00 : SPECTACLE DANSES ET MUSIQUES MÉDIÉVALES

(Troupe composée de 7 musiciens et danseurs)

3 représentations

Concours de costumes (Adultes et enfants)



LUNDI 6 JUILLET 2015

Tours de manège gratuits pour les enfants de la Commune

Manifestations organisées par le Comité des Fêtes

LUNDI 13 JUILLET 2015

Au Pont Noir

A partir de 21 heures

SOIRÉE DANSANTE ANIMÉE PAR

« JEFF DJ ANIMATION »



GRAND FEU D' ARTIFICE



Restauration : Saucisses / Frites /Buvette